

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS (OPH32)**

Décision N° 2023 015 CA

SEANCE du 18 avril 2023

Présidée par Monsieur **Bernard KSAZ**

L'An deux mille vingt trois

Le dix-huit avril à 09h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière de son Président.

Membres convoqués : 23

Présents : 12

Pouvoirs : 4

Absents excusés : 3

Départs en cours de séance : 2 (+ 2 pouvoirs)

Membres présents ayant voix délibérative : Mmes/MM Bernard KSAZ, Président- Francis LARROQUE, conseiller Départemental – Françoise CARRIE, Personnalité Qualifiée élue local – Christine BEYRIA, Personnalité Qualifiée élue local – Suzanne MACABIAU, Personnalité Qualifiée – Colette SABATHE, Personnalité Qualifiée – Franck CHARRIE, Représentant la CAF – Pascal RICAUD, Représentant Syndicat CGT – Marie-Laure AMIGUES, Représentante des locataires – Lahcen GHANMOUNI, Représentant des locataires – Martine LAFFONT, Représentante des locataires – Ahmed MOUHOUCHE, Représentant des locataires

Excusés ayant donné pouvoir : M. Michel BURGAN, Personnalité Qualifiée à Bernard KSAZ, Mme Marie-Ange PASSARIEU, Personnalité Qualifiée à Suzanne MACABIAU, M. Régis SANSOT, Représentant d'association œuvrant pour l'insertion à Francis LARROQUE, Jacques JEAN-LOUIS, Représentant l'UDAF à Colette SABATHE

Excusés : Mme Charlette BOUE, Conseillère Départementale – Mme Nathalie BARROUILLET, Conseillère Départementale Mme Anne BIEMOURET, Personnalité Qualifiée – M. Philippe LAFFORGUE, Représentant Action Logement Services – Représentant Syndical UD CFTD.

M. le Commissaire du gouvernement – M. le représentant du Conseil départemental du Gers, collectivité de rattachement.

Assistaient à la séance : Karine BOUSQUAIL, Directrice Générale de l'OPH32, Monsieur Quentin LE MEUR, Commissaire aux comptes, Monsieur Michaël BOUTINES, secrétaire du C.S.E
Christine PUJOS, Secrétaire de séance.

OBJET : PROJET D'ACQUISITION DE LOGEMENTS A AUCH, CHEMIN DU HAGET

Dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain du Grand Garros, il est prévu de déconstruire 321 logements et d'en reconstituer 161 sur le périmètre des communes d'AUCH, PAVIE, PREIGNAN et DURAN.

Afin de répondre à ses objectifs, l'Office ambitionne d'acquérir en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), un programme de 36 logements auprès de SOPIC Occitanie, entreprise de promotion immobilière située dans la région toulousaine.

Le terrain dont l'emprise foncière a pour référence cadastrale AM 663 a une superficie de 6696m². Il est situé au 11 rue du Haget, à proximité de l'avenue de la rue de la Première Armée Française et à environ 700 mètres du centre-ville d'Auch.

Le projet prévoit la construction de 36 logements locatifs pour une surface habitable totale de l'ordre de 2 181m², répartis en 6 plots de 6 logements collectifs en R+1.

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 10/05/2023

ID : 032-273200014-20230418-2023_015_CA-DE

SLOW

Une attention particulière sera portée sur les communications douces, la performance énergétique du programme ainsi que sur l'insertion paysagère dans le quartier.

Les habitants bénéficieront d'un accès rapide aux principales voies de communication routière, ainsi qu'à toutes les commodités (gares ferroviaire et routières, commerces, etc.).

Le permis de construire sera prévisionnellement déposé en Mairie d'AUCH en mai 2023 pour un lancement des travaux avant la fin de l'année 2023. La livraison devrait intervenir premier trimestre 2025.

Le prix n'excédera pas [REDACTED] du m² de surface habitable, montant permettant un équilibre d'opération avec un loyer accessible.

L'avis des services de France Domaine est en cours d'instruction.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, décide, :

- de donner un accord de principe à l'acquisition, en VEFA, auprès de la société SOPIC Occitanie, de 36 logements à AUCH, 11 rue du Haget, pour un montant maximum de ~~1000~~ H.T. / m², frais d'acte en sus.
- d'autoriser la Directrice Générale à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et à engager toutes les démarches s'y rapportant.

FAIT ET DELIBERE A AUCH, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

 Bernard KSAZ

Pour : 15
Abstention : 1
Contre :

Décision N° 2023 015 CA